

ASSOCIATION DES PRODUITS FORESTIERS DU CANADA RECOMMANDATIONS EN VUE DU BUDGET FÉDÉRAL DE 2015

AOÛT 2014

RÉSUMÉ

L'Association des produits forestiers du Canada (APFC) est heureuse d'avoir la possibilité de présenter ses opinions au Comité permanent des finances dans le cadre des consultations prébudgétaires précédant le budget de 2015. Son mémoire est axé sur le thème « Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation ».

Les recommandations de l'Association appuient les objectifs de Vision2020 du secteur d'activité qu'elle représente, particulièrement celui qui consiste à générer **20 milliards de dollars de plus en activité économique grâce de nouveaux produits et à de nouveaux marchés d'ici 2020**. Elles cadrent aussi avec l'engagement du gouvernement envers ce secteur d'activité, énoncé dans le discours du Trône de 2013. Brièvement, l'APFC recommande que le gouvernement fédéral :

1. **Établisse un fonds d'innovation réservé de 60 millions de dollars sur cinq ans pour étendre et accélérer la recherche-développement (R-D) dans les universités et collèges pour servir les priorités du secteur forestier en matière d'innovation.**
2. **Élabore des plans de promotion des avantages du secteur forestier canadien aux plans de l'économie, de l'emploi et de l'environnement sur le marché canadien et les marchés étrangers.**
3. **Rediriger tous les capitaux non déployés du Fonds de biocarburants ProGen de TDDC, d'une valeur de 500 millions de dollars, vers un fonds de bioraffinerie qui serait utilisé pour toute la gamme des débouchés en bioénergie, biochimie et biomatériaux.**

Le mémoire donne de plus amples détails sur chacune de ces recommandations.

L'APFC

- L'Association des produits forestiers du Canada (APFC) est le porte-parole des producteurs canadiens dans le secteur du bois, de la pâte et du papier aux niveaux national et international concernant le gouvernement, le commerce et les affaires environnementales.
- Les membres de l'APFC comprennent les plus importants fabricants de produits forestiers au Canada, et ils sont présents dans des villes et localités disséminées d'un bout à l'autre du Canada.
- Les membres de l'APFC sont des chefs de file mondiaux en ce qui concerne la gestion durable de l'une des ressources renouvelables les plus précieuses du Canada.

IMPACT ÉCONOMIQUE DE HAUT NIVEAU

- L'industrie des produits forestiers est l'un des piliers de l'économie canadienne. Elle se situe au troisième rang dans l'industrie manufacturière au Canada et elle produit une activité économique de 58 milliards de dollars par année.
- Le secteur fournit 235 000 emplois directs dans 200 localités canadiennes qui dépendent de la forêt.
- Le secteur a toujours été un exportateur important – 28,5 milliards de dollars en 2013. L'évolution des relations commerciales ouvre de nouvelles possibilités, car l'industrie se diversifie et prend de l'expansion sur de nouveaux marchés, notamment en Asie et surtout en Chine.
- La progression de la productivité de la main-d'œuvre de ce secteur a été beaucoup plus importante que dans la moyenne du secteur commercial au Canada au cours de la dernière décennie, et elle a été élevée par rapport à ce qu'on observe au niveau international.
- L'industrie ne s'en tient plus à la production de bois d'œuvre, de pâte et de papier. Elle développe également de nouveaux produits comme des produits énergétiques, du carburant, des produits pharmaceutiques et chimiques ainsi que des fibres cellulosiques perfectionnées.

VISION2020

- En mai 2012, l'APFC a dévoilé la vision d'avenir de l'industrie, vision par laquelle l'industrie se projette à l'horizon de 2020.



- Vision2020 encourage les entreprises et leurs partenaires à trouver des moyens innovateurs de transformer le secteur et de l'aider à exploiter son plein potentiel.
- Vision2020 établit **pour l'industrie trois objectifs pour orienter ses aspirations** :
 - **Produits** : générer 20 milliards de dollars de plus en activité économique grâce à l'innovation et à de nouveaux marchés.
 - **Performance** : réduire de **35 % supplémentaires** l'empreinte écologique du secteur.
 - **Personnes** : renouveler la main-d'œuvre en accueillant au moins 60 000 recrues, y compris des femmes, des Autochtones et des immigrants.
- En juin 2014, l'APFC a publié un **bilan portant sur les deux premières années du programme (2010-2012)**. Ce bilan montre que l'industrie des produits forestiers du Canada, après le grave ralentissement des dix années précédentes, a réalisé des progrès sur trois plans : un gain modeste de 0,5 milliard de dollars en activité économique; une **amélioration de 6 % au plan de la performance environnementale** et **8 000 recrues** accueillies dans le secteur.

L'INNOVATION DOIT SE POURSUIVRE

- L'industrie des produits forestiers doit adopter l'innovation – par le biais de la **transformation** – pour s'assurer une prospérité durable, notamment dans les localités rurales. La transformation prend la forme de **nouvelles pratiques de gestion, de nouveaux produits et de nouveaux marchés**.
- L'industrie est déterminée à faire le gros des efforts pour se transformer, mais **le partenariat du gouvernement est nécessaire à la réussite**.
- **L'industrie est reconnaissante au gouvernement fédéral de l'aide importante qu'il lui a fournie ces dernières années** (p. ex. le Programme de leadership en foresterie pour promouvoir des avantages environnementaux (PLFPAE); le Programme d'écologisation des pâtes et papiers (PEPP), et les Investissements dans la transformation de l'industrie forestière (ITIF), qui a reçu de nouveaux fonds de 90,4 millions de dollars dans le budget de 2014). Dans de nombreuses localités rurales, les emplois et la prospérité économiques sont aujourd'hui mieux assurés grâce à ces initiatives.
- **Le gouvernement fédéral maintient son engagement envers notre secteur, comme le confirme le discours du Trône de 2013** : « *La foresterie demeure essentielle à l'économie rurale du Canada et soutient près de 200 000 emplois au pays. [...] Et notre*



gouvernement continuera de soutenir l'innovation et de trouver de nouvelles opportunités d'exportation pour les entreprises canadiennes. »

- **Et le secteur répond aux attentes :** « *Sur le plan de l'innovation, les sociétés forestières canadiennes sont les plus avancées au monde dans la démonstration de la viabilité de technologies de pointe visant à gagner en efficacité dans la mise en valeur de nos ressources forestières, à en réduire les impacts environnementaux et à créer des produits à valeur ajoutée.* » (L'honorable Greg Rickford, ministre des Ressources naturelles)
- Bien que des progrès importants aient été accomplis, l'industrie et le gouvernement doivent continuer de travailler main dans la main pour maintenir l'élan en ce qui concerne l'innovation. La collaboration aidera à créer de nouvelles occasions et des emplois, notamment dans les régions rurales, pour faire en sorte que le Canada ait un secteur des produits forestiers concurrentiel et de calibre mondial pendant de longues années.

RECOMMANDATIONS EN VUE DU BUDGET DE 2015

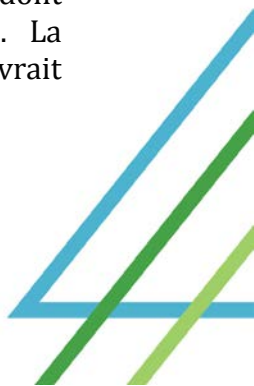
L'APFC formule les trois recommandations suivantes pour soutenir les objectifs de Vision2020 sur les plans de l'économie, de l'environnement et de l'emploi.

I. Engagement universitaire dans le programme d'innovation du secteur forestier

- Le secteur forestier s'est engagé dans la voie de l'innovation pour répondre aux exigences de marchés mondiaux en évolution et aux préférences des consommateurs, et pour atteindre les objectifs de Vision2020, décrits plus haut. La mobilisation des talents des universités et collèges du Canada pour soutenir la recherche commerciale sera un facteur de succès critique.
- Comme on l'a annoncé en 2008, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) a une initiative dont le but est de soutenir l'innovation et la recherche dans le secteur forestier et, au bout du compte, de contribuer à sa transformation. Le financement de cette initiative, qui fait intervenir diverses universités et leurs réseaux, se termine en mars 2015.



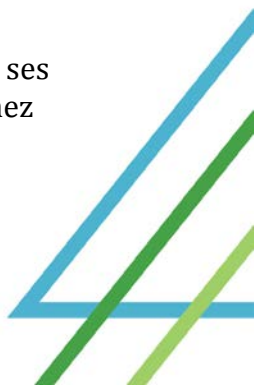
- Il faut s'appuyer sur les résultats des recherches de cette initiative et continuer à coordonner l'exécution des recherches qui concernent l'ensemble de la chaîne de valeurs du secteur, depuis les forêts jusqu'aux marchés. En outre, il est possible de faire intervenir d'autres protagonistes dans le système d'innovation du secteur forestier, notamment les collèges. Ceux-ci jouent également un rôle critique dans le transfert de technologie et le recrutement de jeunes pour le secteur des produits forestiers.
- Le secteur forestier est déjà en train d'élaborer un programme d'innovation détaillé, qui établit ses priorités de recherche actuelles dans neuf domaines critiques. Ce programme d'innovation constituera le cadre de partenariat sur lequel pourront s'appuyer les universités et collèges intéressés pour créer des consortiums de recherche et offrir des résultats pratiques, commercialement exploitables. Mais il faut en faire encore plus pour maximiser l'engagement du monde universitaire et collégial à l'égard du programme d'innovation du secteur forestier.
- **L'APFC recommande donc que le gouvernement fédéral établisse un fonds d'innovation réservé de 60 millions de dollars sur cinq ans pour étendre et accélérer la recherche-développement (R-D) dans les universités et collèges pour servir les priorités du secteur forestier en matière d'innovation.** Ce programme devrait :
 - Tabler sur les résultats des recherches de l'initiative du CRSNG dirigées par les universités à l'appui de la transformation du secteur forestier.
 - Faciliter l'engagement universitaire axé sur les priorités du secteur en matière de recherches.
 - Réaliser des travaux de R-D et d'innovation fort nécessaires et complémentaires dans l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur.
 - Récompenser la collaboration en captant les synergies entre les universités et collèges et leurs facultés des sciences de la forêt.
 - Soutenir le recrutement de jeunes gens pour le secteur, plus particulièrement grâce aux collèges.
- Il y a également d'autres facteurs à prendre en considération dans la conception :
 - Le financement ne devrait être accordé qu'à des établissements de savoir, dont des universités et collèges et leurs facultés des sciences forestières. La collaboration à l'intérieur des établissements universitaires et entre eux devrait être encouragée.



- Une partie de ce fonds devrait faciliter la collaboration internationale de façon à permettre de tirer parti des découvertes faites à l'étranger et à produire des résultats de R-D de calibre mondial.
- Il faudrait que la prestation du programme soit confiée à une institution du gouvernement fédéral et soit assurée d'une manière efficace qui évite tout double emploi avec des initiatives existantes.
- Il faudrait mettre sur pied un organe de surveillance ou un organe consultatif qui comprendrait des représentants de l'industrie et du gouvernement pour assurer soutien et orientation. Il faudrait pour cela utiliser un processus national existant de surveillance dans le secteur ou s'appuyer sur lui.
- L'institution de recherche du secteur, FPInnovations, devrait être un partenaire de l'industrie pour faire en sorte que l'accent soit mis sur les priorités de l'industrie, une participation maximum de l'industrie, la complémentarité des activités de R-D, la bonne mobilisation des ressources et la contribution aux objectifs commerciaux.

II. Promotion du secteur forestier du Canada

- Le Programme de leadership en foresterie pour promouvoir des avantages environnementaux (PLFPPE) a été créé en 2008 pour aider à promouvoir les qualités environnementales des produits forestiers canadiens sur les marchés internationaux. L'APFC s'est fait confier la responsabilité de l'application de ce programme de 4 millions de dollars par année qui a pris fin en 2012.
- Pendant cette période, l'industrie est devenue plus concurrentielle, elle a cherché à exploiter avec dynamisme de nouveaux produits et de nouveaux marchés, elle a tiré parti de sa réputation environnementale sur le marché et elle a cherché énergiquement à extraire une plus grande valeur de chaque arbre.
- Mais tandis que l'industrie continue de manifester sa reprise, une menace de plus en plus lourde plane sur la réputation des produits forestiers canadiens, tant traditionnels qu'émergents. Par exemple, un texte pionnier, *l'Entente sur la forêt boréale canadienne*, a aidé à faire régner un calme relatif pendant cinq ans et demeure extraordinairement important pour le secteur forestier canadien. Pourtant, certaines organisations qui sont restées en marge de cette entente font campagne auprès d'importants clients dans le monde, y compris sur les marchés de nouveaux produits, pour nuire à la réputation du secteur et ternir l'image de marque du Canada.
- Si rien n'est fait, ces menaces réduiront la capacité de notre industrie d'exporter ses produits et feront fléchir la demande globale de produits forestiers canadiens chez



les consommateurs tant au Canada qu'à l'étranger. Ces menaces risquent également de nuire à la capacité du secteur d'attirer de nouveaux travailleurs.

- **L'APFC recommande donc que le gouvernement fédéral élabore des plans de promotion du secteur forestier canadien pour atteindre trois objectifs importants :**
 - Faire mieux comprendre la contribution des activités forestières au secteur canadien des ressources naturelles et à l'économie, ainsi que la valeur de ses produits classiques et nouveaux.
 - Attirer vers le secteur forestier de nouveaux employés et candidats, et notamment des Autochtones, en présentant les occasions de carrières épanouissantes dans le secteur.
 - Mettre en évidence sur les marchés internationaux la performance environnementale du secteur.
- Ce programme nécessiterait des fonds modestes et la participation d'organisations compétentes de l'industrie et du gouvernement.

III. **Assouplir les critères d'admissibilité du Fonds de biocarburants ProGen de Technologies du développement durable Canada's (TDDC)**

- TDDC propose actuellement un Fonds de biocarburants ProGen de 500 millions de dollars pour appuyer la commercialisation de carburants renouvelables. L'accent est mis sur les charges d'alimentation autres que les ressources renouvelables traditionnelles des exploitations agricoles canadiennes.
- L'admissibilité à l'aide de ce fonds est limitée aux projets de biocarburants, mais le fonds reste nettement sous-utilisé. Pendant ce temps, d'autres projets de commercialisation de la bioéconomie éprouvent des difficultés, faute d'avoir des capitaux suffisants.
- Une utilisation réussie de la biomasse nécessite une production intégrée de produits chimiques et de matières à valeur ajoutée, et elle ne profite pas toujours des productions de carburant.
- Un soutien à la commercialisation permettrait à des entreprises de ce secteur d'innover et d'atténuer les risques des projets de la bioéconomie fondés sur des charges d'alimentation renouvelables, et de mieux positionner le Canada sur un marché mondial qui est en rapide expansion.



- **L'APFC recommande donc que le gouvernement fédéral redirige tous les capitaux non déployés du Fonds de biocarburants ProGen de TDDC, d'une valeur de 500 millions de dollars, vers un fonds de bioraffinerie qui serait utilisé pour toute la gamme des débouchés en bioénergie, biochimie et biomatériaux.** Les objectifs du fonds redéfini seraient de promouvoir et de rendre possibles des projets de bioraffinerie, et de soutenir :
 - l'implantation d'installations de démonstration innovatrices et de taille commerciale;
 - l'utilisation efficace de charges d'alimentation provenant de la biomasse au Canada, y compris la biomasse d'origine forestière et agricole;
 - la mise en place de partenariats entre l'industrie forestière et d'autres secteurs industriels;
 - l'augmentation des chances de réussite de chaque projet sur le marché;
 - l'innovation et le développement de marchés pour de nouveaux produits écologiquement viables.
- Le fonds ne devrait pas être limité à la production de biocarburant, mais être plutôt ouvert à tous les produits de la bioéconomie qui ont un potentiel commercial.
- Cette mesure n'entraîne aucun coût supplémentaire.

